

(N° 37.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1887-1888.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1888.

(Voir les n^{os} 98, VIII, session de 1886-1887, 3, VIII, 87, 93 et 115, session
de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-six mille sept cent soixante-dix-huit francs (87,266,778 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 20 mars 1888.

Les Secrétaires,
(Signé) MERODE PRINCE DE RUBEMPRÉ.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1888

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	183,175 »	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	554,075 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,315 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	126,460 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	11,000 »	
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,512,140 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,239,614 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,671,500 »	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,945,320 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,660,970 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,820,140 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	557,300 »	69,023,837 •
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	3,670,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	12,549,000 »	
<i>Section 4. — Transports.</i>			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,289,694 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,154,300 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	590,000 »	
25	Frais d'exploitation	1,941,000 »	
26	Camionnage	1,720,000 »	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux	650,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	55,000 »	
<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,784,620 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	88,464 »	
	(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE III.			
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs.</i>			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	127,644 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,150 »	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 2. — Postes.</i>			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,879,964 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	3,973,443 »	
36	Transport des dépêches	485,590 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	603,000 »	13,519,349 »
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	723,820 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 »	
<i>Section 3. — Télégraphes.</i>			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,629,266 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	826,550 »	
43	Entretien.	288,270 »	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 »	
(Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	981,661 »	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	199,180 »	4,229,242 »
47	Remises (<i>Credit non limitatif</i>)	1,540,000 »	
48	Subsides	209,695 »	
49	Traction et matériel	1,298,706 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme.	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	30,325 »	30,325 »
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	»	87,266,778 »